

COMMISSION 2

Mobilisation des ressources internes



Réformes et modernisation des administrations fiscales et douanières

Réforme de l'administration douanière dans la mobilisation des ressources internes, partage d'expérience et bonnes pratiques en matière gestion douanière

Par Hamedane HASSANI, Expert gestion douanière : Projet FORCE – AFD-Expertise France.

Version édition

I. Contexte

Les douanes, à travers le monde, remplissent trois missions principales

- La perception de recettes.
- La mise en œuvre des politiques commerciaux et tarifaire, comme fondement des politiques de concurrence et de développement.
- La protection (par exemple, en s'assurant du respect de normes de sécurité pour les consommateurs et des droits de propriété intellectuelle, ou en participant à la lutte contre le trafic de drogues et le terrorisme).

Les douanes engagées dans un processus de modernisation se conforment aux cadres internationaux établis par les conventions de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) et par les obligations nées de l'adhésion l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), qui s'appuient sur des bonnes pratiques reconnues facilitant l'insertion dans les échanges internationaux, et encouragent la coopération entre les douanes, régionales, nationales et les opérateurs.

C'est dans ce cadre que les réformes douanières structurantes des espaces économiques du continent se sont organisées (UEMOA, CEDEAO, CEMAC).

Nous citerons entre autres :

- La Convention de Kyoto révisée (CKR) officiellement appelée la "Convention internationale pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers (amendée)" entrée en vigueur en février 2006 et les accords de l'OMC sur les modalités de calcul de la valeur en douane.

Réformes des finances publiques en Afrique francophone

- Le Cadre de normes SAFE DE de l'OMD (2021) visant à sécuriser la chaîne logistique et à faciliter les échanges commerciaux internationaux. Par exemple, la notion d'"Opérateur Economique Agréé" (OEA) et l'intégration de la chaîne logistique sur toutes les étapes du dédouanement.
- Accord sur la Facilitation des Echanges (AFE) (2017), se concentre sur les mesures censées contribuer le plus à la réduction des procédures administratives et accroître la prévisibilité du dédouanement (taxes, formalités, transport).
- La Déclaration d'Arusha de 2003 régulièrement actualisée, la Résolution d'Almaty sur l'éthique (Kazakhstan, janvier 2007), la Résolution de Nairobi sur l'éthique (Kenya, février 2007), sur l'éthique douanière, le Programme éthique et promotion de l'intégrité des douanes (A-CPI) (2019 qui constituent les références en matière de traitement des questions liées à l'éthique, la déontologie et l'intégrité dans les administrations des douanes.

Face à la nécessité d'une mobilisation plus accrue des recettes douanières, afin de relever le défi du développement, de la croissance et de la facilitation des échanges commerciaux, les administrations des douanes des pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine des (UEMOA), la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) se sont engagées depuis plusieurs années, dans une série de réformes, de modernisation et d'harmonisation, inspiré notamment du Programme Colombus de l'OMD et en phase avec le Plan Stratégique Régional 2018-2022 élaboré par le Bureau Régional de Renforcement des Capacités pour l'Afrique Occidentale BRCC-AOC).

A titre d'exemple les Etats membres de la CEDEAO ont adopté suivant l'Acte Additionnel A/SA.2/12/17 du 16 Décembre 2017, un code des douanes qui fixe les règles et procédures générales applicables aux marchandises entrant dans le territoire douanier de la Communauté ou en sortant.

Ce code des douanes intègre les dispositions de la Convention de Kyoto révisée de l'OMD et les mesures de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC que de nombreux Etats membres ont signés et ratifiés et relatives à la promotion d'un partenariat et de relations de confiance entre les Administrations douanières et les opérateurs du secteur privé.

Il prend en compte aussi certaines dispositions du Cadre des Normes SAFE de l'OMD, qui préconise une série de mesures pour la circulation des marchandises visant à sécuriser les échanges, notamment la mise en place d'un partenariat avec le commerce légitime et sûr, qui bénéficie de contreparties en matière de formalités et de contrôles : **Les Opérateurs Economiques Agréés.**

La réforme du Code reflète aussi le nouveau rôle central des administrations douanières dans la chaîne logistique internationale ainsi que leurs missions émergentes relatives au suivi et à la gestion du commerce dans le contexte d'une



Réformes des finances publiques en Afrique francophone

union douanière en construction, caractérisée par la réduction des entraves aux échanges commerciaux et la nécessité accrue d'assurer la sécurité et la sûreté aux frontières de la Communauté.

Ainsi, le Code des douanes de l'UEMOA stipule en son article 39, que les opérateurs économiques établis sur le territoire, respectueux des règles et dignes de confiance peuvent demander à bénéficier du statut, « soit d'Opérateur Agréé pour les simplifications douanières (OEA-SD), soit d'Opérateur Economique Agréé pour les simplifications douanières, la sécurité et la sûreté (OEA-SDSS) ».

II. Contenu des réformes

De manière générale les réformes se sont centrées sur 3 axes :

A. Harmonisation des Procédures Douanières

UEMOA : La mise en place de la norme OHADA a considérablement simplifié les procédures de dédouanement dans les pays de l'UEMOA. Cela s'est traduit par une réduction de 30% des délais de traitement des déclarations en Côte d'Ivoire, passant de 10 jours à 7 jours en moyenne.

CEMAC : Avec l'introduction du système SYDONIA World, le Cameroun a enregistré une augmentation de 25% de l'efficacité douanière, réduisant le temps nécessaire pour le dédouanement des marchandises de 15 à 5 jours.

CEDEAO : Grâce au SYDONIA++, le Nigeria a constaté une amélioration significative avec une réduction de 20% des erreurs dans les déclarations douanières, augmentant ainsi la précision des transactions commerciales.

B. Facilitation des Échanges et Libre Circulation des Biens

UEMOA : Le Guichet Unique pour le Commerce Extérieur (GUCE) a permis de réduire les coûts administratifs de 15% au Sénégal, contribuant à la fluidité des échanges.

CEMAC : La suppression des barrières non tarifaires entre le Tchad et le Cameroun a conduit à une augmentation de 18% du volume des échanges commerciaux entre les deux pays.

CEDEAO : L'introduction du passeport biométrique a augmenté de 25% le nombre de voyageurs dans la région, stimulant ainsi le commerce transfrontalier.

C. Renforcement des Capacités Douanières

UEMOA : Le Burkina Faso a investi 10 millions de dollars dans des programmes de formation pour ses agents douaniers, améliorant ainsi leur expertise et leur capacité à appliquer les nouvelles procédures.

CEMAC : Le Gabon a alloué 8 millions de dollars pour la modernisation de ses infrastructures douanières, y compris l'acquisition de technologies de pointe et la formation continue du personnel.



Réformes des finances publiques en Afrique francophone

CEDEAO : Le Nigeria a investi 15 millions de dollars dans la numérisation des opérations douanières et a mis en place des partenariats avec des institutions internationales pour des programmes de formation spécialisée.

III. Résultats des réformes

Ces réformes ont permis :

- L'harmonisation des procédures et législation douanières dans les espaces économiques agréés (TEC CEDEAO et UEMOA harmonisés) ;
- Le renforcement de l'intégration régionale et l'interconnexion des administrations douanières des espaces (Ex SIGMAT suivi des marchandises en transit.
- La création du Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE) qui contribue à la simplification des formalités d'importations de marchandises et à la réduction du nombre de documents et de délai de dédouanement ;
- L'acquisition de moyens de contrôle non intrusif des importations permettant la célérité et la transparence des procédures douanières ;
- La mise en place d'un système de sélection des entreprises par le recours à la méthode de « scoring » qui consiste à créer un circuit accéléré de dédouanement pour les entreprises présentant un faible risque de fraude. Cette méthode permet un désengorgement des postes douaniers et une plus grande fluidité des opérations.
- La mise en place d'un programme d'Opérateur Economique Agréé (OEA).

Impact sur les recettes douanières

- **Accroissement des recettes douanières :**

Dans l'UEMOA : La modernisation et digitalisation des procédures ont entraîné une augmentation de 12% des recettes douanières au Sénégal.

Dans la CEMAC : Le Cameroun a mis en place des mécanismes de compensation qui ont permis de stabiliser les recettes douanières malgré la réduction des tarifs, maintenant ainsi un équilibre financier.

Dans la CEDEAO : Le Ghana a diversifié ses sources de revenus, enregistrant une croissance de 8% de ses recettes douanières malgré la réduction des droits de douane.

- **Stimulation des investissements et la Croissance Économique par la confiance : Commerce sain et loyal) :**

Dans l'UEMOA les investissements étrangers ont augmenté de près de 15%, en particulier dans le secteur manufacturier.

Dans la CEMAC la modernisation des douanes a stimulé la création de 30% de nouvelles entreprises au Tchad, renforçant ainsi la diversification économique.



Réformes des finances publiques en Afrique francophone

Quant à la CEDEAO le Nigeria a attiré 2 milliards de dollars d'investissements étrangers directs dans les secteurs de l'énergie et des télécommunications, contribuant à une croissance économique de 6%.

IV. Problèmes rencontrés et solutions à envisager :

Malgré les réels progrès, des défis persistent, tels que la dotation en moyens humains et matériels actualisés, l'appropriation de nouvelles données législatives par les agents et opérateurs, les disparités d'infrastructures entre les pays, une intégration régionale disparate et en construction.

Cependant une meilleure coordination régionale, une intégration régionale pleine et entière un investissement massif dans les technologies de rupture (Data meaning), un renforcement des capacités des personnels et une budgétisation des DGD paramétrée à hauteur des défis et enjeux devraient permettre de pallier à ces difficultés.

